



Formulaire à retourner à la mairie de Biesheim :

- ▶ par courriel à mairie@biesheim.fr
- ▶ par dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie

Aide au permis de conduire auto/moto

Objet	Participation au financement du permis de conduire auto ou moto A2 délibération du Conseil d'administration du CCAS du 14/12/2021
Date d'effet	1 ^{er} janvier 2022
Bénéficiaire	Jeune âgé de 25 ans maximum domicilié à Biesheim dès lors qu'il obtient le permis de conduire
Montant	Forfait de 100 € non-renouvelable et non cumulable auto-moto
Conditions	<ul style="list-style-type: none">- Être domicilié et déclaré en mairie de Biesheim- Détenteur du permis de conduire jusqu'à 25 ans (date anniversaire)
Dossier	<ul style="list-style-type: none">- Formulaire de demande- Présentation du permis de conduire automobile ou moto A2 dans les 12 mois de délivrance- Justificatif de domicile de moins de 3 mois- Relevé d'identité bancaire ou postal

Nom-prénom né(e) le / /

Adresse

Numéro de téléphone : / / / /

Adresse mail : @

- sollicite l'aide au permis de conduire auto/moto
- déclare avoir pris connaissance des conditions d'éligibilité afférentes
- certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus
- joins à la présente demande (tout dossier incomplet sera rejeté) :
 - Copie du permis de conduire
 - Copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois
 - Relevé d'identité bancaire ou postal

À Biesheim, le / /

Signature :